

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Paris	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 DÉCEMBRE

## Pas d'impôts nouveaux

La Chambre décidément ne veut pas entendre parler d'impôts nouveaux. Son vote d'ajournement de l'emprunt n'avait pas en réalité une autre signification. Les votes qu'elle a émis dans la séance de lundi n'ont point un autre caractère.

Il n'est pas jusqu'aux initiateurs du débat dont la personnalité n'ait ici une signification bien nette.

L'un, M. de Soubeyran, appartient à la Droite; l'autre, M. Camille Pelletan, à la Gauche. Ainsi c'est de deux côtés de la Chambre, de deux groupes qui se séparent sur tant et de si graves questions, qu'une entente, non méditée sans doute, mais fortuitement née, s'établit pour poursuivre le même but.

Les deux conversions votées par la Chambre portent sur les obligations trentenaires et les bons de liquidation. L'économie annuelle qui résultera de cette opération représente quinze millions.

Certes, l'économie en valait la peine. Il est assez étrange que M. le ministre des finances n'y ait pas songé et ait préféré proposer de surcharger les contribuables. Il est vrai que l'opération comporte, en revanche, une augmentation du chiffre de l'emprunt, augmentation évaluée à 180 millions environ. Ce ne serait donc en réalité, si l'emprunt est voté, qu'une diminution d'une dizaine de millions.

Sans entrer à cet égard dans une discussion détaillée, ce qu'il convient de constater c'est que le ministre des finances a cessé de diriger la discussion du budget. La Chambre examine les points soulevés sans paraître se préoccuper le moins du monde des opinions de M. Rouvier; les très timides protestations qu'il essaie de formuler sont considérées comme non avenues, et le spectre des douzièmes provisoires, qu'on ne se lasse pas d'agiter devant elle, ne réussit même pas à l'émouvoir.

C'est cependant à cet argument qu'ont recours de préférence les opportunistes, c'est-à-dire les mêmes qui, tant de fois, par leur négligence ou leur volonté consciente, accablèrent le pays à cette humiliation. Mieux vaudrait, disent-ils aujourd'hui, voter sans discuter que de passer tant de temps à la discussion. C'est le thème que développe notamment M. Arène dans la *République française*. On n'oublie qu'une chose: c'est qu'on ne serait point acculé à cette extrémité si la commission du budget avait montré plus d'ardeur au travail, si le gouvernement avait pesé assez énergiquement sur elle pour que la discussion pût au moins commencer pendant les dernières semaines de la session ordinaire; si, au moins, il avait, comme il lui était facile de faire, moins longtemps attendu pour convoquer le Parlement en session extraordinaire.

Il se pourrait bien qu'on eût escompté justement le défaut de temps suffisant pour obtenir de la Chambre l'acceptation pure et simple du budget comportant les impôts nouveaux. Ce calcul a été déjoué. La Chambre entend discuter et surtout elle est résolue à repousser

toute proposition d'impôts nouveaux. Les ministres doivent se le tenir pour dit.

ERNEST BAUDOIN.

Aussi on se demande :

### Tombera-t-il ?

Le cabinet tombera-t-il ? Il paraît que, dans les couloirs du Palais-Bourbon, des paris sont engagés. Et, symptôme plus grave, MM. les députés se livrent déjà au jeu des combinaisons ministérielles.

Boucler le budget, ce n'est possible qu'à la condition de créer des impôts nouveaux, et les impôts nouveaux que présente M. Rouvier ont un grand défaut qui est d'être impopulaires :

Élévation de 3 à 4 0/0 de la taxe sur les valeurs mobilières; voilà qui va désespérer la petite épargne;

Droit de timbre sur les produits pharmaceutiques; voilà qui va vexer les pharmaciens qui sont presque tous des agents électoraux influents;

Élévation de la taxe sur le pétrole; voilà qui va faire crier les gens peu fortunés qui s'éclairaient avec ce produit.

Quant à l'élévation de la taxe sur l'alcool, on sait combien, au point de vue électoral, c'est une mesure délicate.

Si les opportunistes votent d'un cœur léger ces nouveaux impôts, et si les modérés les votent la mort dans l'âme, les radicaux ne les voteront pas, c'est certain. Et il paraît que les députés nouvellement élus sont décidés à voter contre, en masse.

On voit que l'existence du cabinet est bien compromise.

M. Rouvier semble condamné, et M. de Freycinet avec lui puisque le président du conseil se solidarise avec le ministre des finances.

Les choses vont si loin qu'on assure déjà que M. Constans s'attend à être chargé de la constitution du futur cabinet.

Et nous aurions la douleur de voir M. de Freycinet refuser de rester à la guerre, parce que M. de Freycinet ne veut plus entrer dans un cabinet dans lequel il ne tiendrait pas le premier rang.

M. Ribot commençant à être au courant des affaires étrangères, on s'empresserait de lui confier un autre portefeuille pour donner le sien à M. Constans.

Naturellement, M. Yves Guyot, dont le radicalisme épointé s'accommode de tout, resterait dans la nouvelle combinaison.

Les autres portefeuilles seraient distribués à l'amiable.

Faut-il croire que les républicains en sont là, et qu'ils vont donner au pays une crise ministérielle pour ses étrennes?

Les nouveaux impôts seront-ils votés? Le cabinet tombera-t-il? En somme, tout est possible.

Mais ce qu'il y a de plus triste à penser, c'est que, si la majorité républicaine refuse à ce gouvernement les nouveaux impôts, elle les accordera probablement à ses successeurs. En sorte que si le pays a les inconvénients de la crise, cela ne l'empêchera pas d'avoir les impôts.

## LES CAISSES D'ÉPARGNE

La lutte entre le ministère et les députés, partisans de l'amendement Pelletan, relativement à l'emploi des économies réalisées par la réduction du taux d'intérêt servi aux déposants des Caisses d'épargne, a soulevé des débats agités.

Les uns voulaient discuter d'abord la réduction d'intérêt; les autres prétendaient déterminer préalablement l'emploi du boni.

M. Pelletan demandait que le budget en fut d'autant allégé. Le ministre des finances exigeait que l'intérêt bonifié, évalué à 17 millions, soit attribué au fonds de réserve des Caisses d'épargne.

Le débat était encore compliqué par la résolution prise par de nombreux députés de s'opposer, contrairement à l'avis du gouvernement, à toute réduction d'intérêt des Caisses d'épargne.

Bref, après de confus et tumultueux débats, on s'est mis d'accord en ouvrant le feu par la discussion générale.

La lutte pourrait remplir deux séances. On dit que le gouvernement posera la question de confiance sur ce terrain, se croyant sûr d'une majorité.

Dans ses prévisions, cette victoire écarterait les difficultés suspendues sur le cabinet. Aussi, hier soir, à la Chambre, M. de Freycinet et ses collègues se trouvaient-ils tous à leur poste.

Le gouvernement demande de fixer le taux à 3 fr. 50 0/0 et non à 3 fr. 25 comme le demande la commission du budget.

La question de confiance sera prochainement posée.

M. Rouvier serait momentanément sauvé.

Les républicains nous donnent un spectacle bien amusant. Les plus sceptiques, les plus hostiles à la religion invoquent le Pape comme un sauveur. Le Pape protège la République française, ils le savent, ils en sont sûrs et ils en sont fiers! L'un a lu la lettre que Sa Sainteté a écrite au nonce, l'autre a entendu l'approbation qu'il donnait de vive voix au cardinal Lavignerie; bref, quantité de gens qui n'ont aucune relation avec l'Eglise, qui ne savent pas ce que c'est qu'un curé, bien qu'ils en mangent tous les matins, nous apportent des témoignages ecclésiastiques en faveur de leur gouvernement impie. C'est tout à fait drôle.

Le *Siècle*, oui le *Siècle* lui-même, y va de sa confiance. Un de ses amis est au mieux avec « un des plus hauts prélats de la cour pontificale » et ce prélat des plus hauts perchés a laissé tomber un succulent fromage vite emporté par le fin renard du *Siècle*.

Ne demandons pas au *Siècle* ce que doit faire l'Eglise, évidemment il n'est pas compétent, écoutons-le plutôt quand il nous dit « ce que doit faire la République », c'est son affaire: Nous accueillons avec plaisir, écrit de Rome le confident du haut prélat, les adversaires qui viennent à la République, mais, bien entendu, « nous gardons nos positions. »

Voilà justement ce qui rend l'accord impossible, avec le clergé; prélat des plus hauts, ou vicaire des plus humbles, ne peuvent ad-

mettre la situation faite en France à l'Eglise par la République, ni l'athéisme d'Etat avec toutes ses conséquences.

Non seulement les républicains gardent leurs positions, mais ils empiètent tous les jours sur le terrain catholique. Aux empiètements visibles accomplis en plein soleil, la loi à la main, ils en ajoutent mille autres plus ou moins cachés. Par exemple, l'Etat possède un droit de contrôle relatif aux ecclésiastiques nommés par l'évêque à une cure de canton; ce droit, reconnu par le Concordat, l'Etat l'étend à tous les desservants, et il prétend même en user vis-à-vis de simples vicaires. Qui paie est maître, dit-il, je paie les desservants et les vicaires aussi bien que les curés, et si le titulaire ne me plaît pas, je ne le paierai point.

C'est un abus manifeste, une illégalité patente, mais qu'importe au gouvernement républicain! Tous les moyens lui sont bons.

La question des droits applicables aux biens des congrégations, qui doit être discutée par la Chambre à l'occasion du débat sur les articles de la loi de finances, donnera lieu, selon toute vraisemblance, à un assez long échange d'observations.

C'est, on le sait, M. Henri Brisson, ancien président du conseil, ancien ministre de la justice, qui, le premier, a pris date pour cette discussion, en invitant par lettre le ministre des finances à lui faire connaître les conditions dans lesquelles est poursuivi le recouvrement des droits d'accroissement dus au Trésor par diverses congrégations en vertu des lois du 28 décembre 1880 et du 29 décembre 1884.

Plusieurs membres de la Chambre, notamment MM. Piou et Clauzel de Cassergues, ont déjà soumis à la Chambre, en prévision du débat que doit provoquer M. Henri Brisson, des amendements ayant pour but de régulariser, en les précisant ou les atténuant, l'application de ces lois.

Un nouvel amendement, dû à l'initiative de M. Flourens, ancien ministre des affaires étrangères, vient d'être déposé sur le bureau de la Chambre.

D'après cet amendement, les biens des congrégations autorisées, acquis en conformité de leurs statuts approuvés, ou en vertu de l'autorisation du gouvernement, ne seront pas soumis aux droits d'accroissement prévus par l'article 4 de la loi du 28 décembre 1880 et l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884, lorsque ces congrégations possèdent à l'étranger des établissements subventionnés par le gouvernement français.

Il paraît certain que le débat ne donnera pas seulement lieu à un échange d'observations fiscales.

## INFORMATIONS

### LA COMMISSION SUPÉRIEURE DE CLASSEMENT

Paris à rarement vu une affluence aussi considérable d'officiers supérieurs. Certains commandants de corps d'armée ont reçu hier matin jusqu'à quarante candidats à l'avancement.



Hier, à une heure, le général Saussier a présidé la première séance de la Commission. Le ministre de la guerre a fait commencer la discussion par les officiers appartenant au service d'état-major. L'augmentation du personnel des brevetés mis cette année hors cadre, en exécution de la nouvelle loi, a épuisé la plupart des tableaux d'avancement.

Les nouveaux tableaux devront être arrêtés avant la délibération sur les aptitudes des colonels proposés pour général de brigade et des généraux de brigade pour divisionnaire.

M. de Freycinet tient à ce que l'avancement des officiers de toutes armes soit réglé avant la fin de l'année. Lundi, dans la séance mensuelle du conseil supérieur de la guerre, il a annoncé que les classements du second degré des officiers généraux et aux fonctions de commandant de corps d'armée seraient à établir après les fêtes de Noël.

M. Herbert de Bismarck est arrivé mardi soir à Paris.

M. Cauvain, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé sous-gouverneur au Crédit Foncier, en remplacement de M. Lévêque.

Avant-hier soir, dans la rue des Amandiers, à Paris, deux enfants ont mis le feu dans un appartement où ils avaient été laissés seuls, et ils ont été brûlés vifs.

#### LES SCÉLÉS ET M. MARY-RAYNAUD

Hier matin, on a procédé à la levée des scellés mis à la Banque d'Etat.

Il a été trouvé 30,000 litres, mais on n'a pas encore estimé leur valeur.

En fait d'argent, rien, si ce n'est les 3,800 francs qui étaient dans la caisse du caissier principal.

Les scellés ont été apposés à l'hôtel de l'avenue du Bois-de-Boulogne, qu'habitait M. Mary-Raynaud.

La même opération a été pratiquée à sa propriété de Bièvre, à Chaudesaigues, et à son château de Saint-Flour.

On ne découvre ni l'assassin Podlewski, ni le banquier Mary-Raynaud. Cependant il faut mentionner l'information de Bruxelles d'après laquelle l'ex-député du Cantal serait arrivé dans cette ville, chère aux caissiers en fuite.

Avignon, 3 décembre.

Des sacs contenant des plis chargés ont été dérobés hier entre Lyon et Tarascon, dans le wagon-poste du train 3, qui part de Lyon à 40 heures 30; c'est seulement lorsque le train est arrivé à Tarascon qu'on s'est aperçu du vol.

Bordeaux, 3 décembre.

M. Clavaud, professeur de botanique, s'est suicidé, hier, à l'aide d'un revolver.

Plusieurs religieux lorrains de la Chartreuse de Bressonville, près de Nancy, viennent de

quitter leur monastère pour se rendre à Haïm, près Dusseldorf, en Allemagne.

Ils ont pour mission de relever une antique Chartreuse en ruines qui se trouve dans cette localité et qui date du XI<sup>e</sup> siècle.

Les fonds pour entreprendre cette reconstruction sont fournis par la Chartreuse française, qui se propose de fonder là-bas une nouvelle colonie religieuse.

Le gouvernement allemand a accordé l'autorisation sollicitée par les Chartreux.

## ÉTRANGER

### LA QUESTION DU LUXEMBOURG

Luxembourg, 3 décembre.

On fait remarquer ici que la situation et la neutralité du grand-duché ont été réglées à la suite de traités discutés et signés dans une conférence tenue par les différentes puissances européennes.

Cette situation ne peut donc être modifiée par des arrangements qui résulteraient d'accords intervenus entre quelques-unes seulement de ces puissances.

### ACCIDENT DE CHASSE

A Vienne, le jeune archiduc Joseph-Auguste a failli être tué pendant une partie de chasse à Ebanthal, chez le prince de Cobourg.

Le prince et l'archiduc marchaient côte à côte quand une balle est venue frapper ce dernier en pleine poitrine.

La balle a heureusement rencontré un bouton en corne du gilet de chasse de l'archiduc et a dévié sans pénétrer.

On croit que le coup de feu a été tiré par un braconnier.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET DE L'OUEST

#### INSTITUTION SAINT-LOUIS

On été reçus à la session de novembre :

Au baccalauréat ès-sciences, MM. Jacques Belbèze et René Mortier ;

Au baccalauréat ès-lettres (rhétorique), M. Louis Herpain.

#### LE RECENSEMENT

Le dénombrement quinquennal de la population française aura lieu en 1891.

On s'est déjà préoccupé, au ministère du commerce, du prochain recensement et de la date à laquelle il aura lieu.

En 1886, le recensement s'est fait le 30 mai, mais la villégiature avait déjà éloigné un certain nombre de Parisiens, ce qui a rendu plus longue et plus difficile la besogne des employés chargés d'additionner, de condenser et de classer les chiffres relevés ; ces employés doivent, en effet, arriver à établir aussi sûrement

que possible un total qui sert à fixer la péréquation de certains impôts, principalement ceux qui visent les communes.

De plus, en raison de cette question d'impôts que nous venons d'indiquer, il importe que la rédaction et l'impression du dénombrement de la population soient terminées, non seulement avant la discussion du budget, mais avant les études des commissions.

Le recensement de 1891 aura lieu le jeudi 30 avril.

#### LA TAXE MILITAIRE

La taxe militaire inscrite dans la loi du 15 juillet 1889 doit être appliquée à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain (article 35).

On attend toujours le règlement d'administration publique qui, aux termes du paragraphe 8 de l'article précité, déterminera les mesures nécessaires pour son exécution. Cette recette doit pourtant entrer dans les prévisions du prochain exercice budgétaire.

#### RENOVI ANTICIPÉ D'UNE CLASSE

Le ministre de la guerre aurait, dit-on, l'intention de retarder, en 1891, l'appel de la classe et d'anticiper le renvoi dans leurs foyers des soldats de troisième année. Tout en maintenant à trois ans la durée du service, les soldats ne resteraient effectivement que deux ans sous les drapeaux. Le ministre continuerait ce système jusqu'à l'amélioration des conditions économiques du pays.

#### ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

Le 3 décembre, les engagements volontaires ont été clos dans l'armée de terre.

En présence des nécessités de l'instruction de la cavalerie, il est question de limiter, l'an prochain, le nombre des engagements de trois ans à admettre dans cette arme. Seuls, les engagements de cinq ans seraient acceptés indistinctement dans chaque corps de cavalerie.

#### ARRESTATION

##### DE L'ASSASSIN DE LA VEUVE BROTTIER

La police de Saumur vient de procéder à l'arrestation du misérable qui avait tenté d'assassiner la veuve Brottier, à Loudun, crime dont nous avons parlé dernièrement.

Voici dans quelles circonstances cette importante capture a été opérée :

Il y a déjà quelque temps que la présence de l'assassin était signalée à Saumur, quand il disparut subitement au moment où la police se disposait à l'arrêter. Mais M. le commissaire de police n'avait pas perdu de vue cette affaire et faisait exercer une active surveillance. Dimanche soir, il apprit que le coupable était revenu dans nos murs.

Aussitôt il donna l'ordre à M. le brigadier Allary et à l'agent Boudier de se transporter rue de la Visitation, où se trouvait l'assassin.

M. Allary, après avoir laissé son agent en

faction à la porte, pénétra seul dans l'établissement où on lui avait signalé la présence du misérable. La vue de l'uniforme produisit sans doute un effet désagréable sur notre chenapan, car il quitta la table où il était en train de boire et se dirigea vers la porte. Au moment où il l'ouvrit, le brigadier le saisit fortement derrière la tête, pendant que Boudier, prestement, lui passait au poignet la chaînette. Puis, M. Allary explora ses poches et en tira un coup de poing américain, plusieurs rasoirs, un couteau et une somme de vingt francs.

L'assassin marcha tout d'abord sans opposer aucune résistance, mais arrivé rue des Capucins, il se regimba, frappant des pieds et des mains. Cet homme est d'une force herculéenne et les agents durent requérir l'aide d'un passant.

Celui-ci, nommé Fortier, journalier dans le quartier des Ponts, s'empessa de prêter main-forte, et s'élança sur le misérable qui lui allongea un coup formidable dans la poitrine et l'envoya rouler sur le sol.

Le brave Fortier se releva aussitôt et, sans se rebuter, revint sur le forcené et aida les agents à le maintenir.

Ce ne fut pas sans peine qu'ils réussirent à le traîner au poste, car pendant tout le trajet il opposa une résistance désespérée.

Ce dangereux malfaiteur a été écroué à la prison de Saumur.

Cette importante capture fait le plus grand honneur à M. le commissaire Rémond et à MM. Allary et Boudier. Quant à M. Fortier, sa conduite, en cette circonstance, mérite les plus grands éloges.

#### UNE CHASSE A SOMLOIRE

Mardi dernier, une biche, lancée dans la forêt de Somloire, par la meute de M. le baron Jacques de Vezins, était forcée, auprès de Chollet, dans l'étang du Bois-Regnier.

La curée a eu lieu le soir, à dix heures, dans la cour de l'Hôtel de France, au bruit retentissant de joyeuses fanfares et aux vives clartés d'un feu de joie.

#### LA MISSION VIALA

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Nous apprenons que M. le professeur Viala vient d'adresser à M. le préfet le mémoire, qu'en raison du bon accueil qu'il a reçu en Anjou, il a écrit sur l'application des vignes américaines dans les terrains du département. » L'administration ne saurait donc tarder à rendre public le document très attendu des vigneron.

» Dans son assemblée générale du 29 novembre, la Société agricole et industrielle, sur la proposition du bureau et par l'intermédiaire de M. Deperrière, a nommé M. le professeur Viala membre honoraire, et a décidé à l'unanimité que la médaille de la Société agricole et industrielle serait offerte à M. Viala. Une ins-

## Le Mariage de Suzanne

PAR PAUL MARROT

V

— As-tu remarqué, dit Julien à Maurice, le lendemain de cette première soirée, comme M. Puyberton m'a reçu singulièrement ?

— Oui, il y a là-dessous quelque chose que je ne comprends pas. Tu ne connaissais pas M. Puyberton ?

— Pas plus que lui ne me connaissait, je suppose.

A partir de ce moment, parfois, le soir, Julien accompagnait Maurice chez M. Puyberton. Celui-ci était poli, mais strictement, et dans toutes ses relations avec Julien il gardait une étrange réserve.

Il ne se réjouissait plus des petites soirées musicales qui plaisaient tant à sa fille.

Son caractère semblait s'aigrir. Il montrait plus souvent cette sorte d'anxiété qui le saisissait par intervalles déjà avant ces incidents. Remarquait-il, dans sa perspicacité de père,

l'entente muette de Suzanne avec Julien ? Avait-il surpris des regards et deviné leurs sentiments ?

Suzanne, dès le premier moment, avait reconnu Julien ; elle n'avait point eu à le regarder deux fois ; c'était bien celui qui, à Paris, se trouvait à point nommé au détour de l'allée où elle faisait sa promenade ; c'était celui que la femme remarque ; à qui, souvent, sans savoir pourquoi, irrésistiblement, elle fait une place particulière dans son cœur. Quant à Julien, qu'on juge de ses joies ! chaque soir il redisait à Maurice les moindres paroles de Suzanne.

M. Puyberton parla un jour à Suzanne d'un projet de voyage qui les tiendrait éloignés de là pendant quelque temps ; mais Suzanne, considérant cette perspective d'une absence comme lointaine, ne fit d'abord qu'une médiocre attention aux propos de son père ; elle était toute aux charmes du présent.

Julien, de son côté, continuait à se bercer de beaux espoirs ; Maurice aidait de son mieux les amoureux, leur ménageant libéralement des entrevues rapides, seules à seules.

Une chose l'inquiétait ; il se disait : M. Puyberton s'aperçoit de tout, je le crois, pourquoi

le souffre-t-il ? Il avait entendu parler du voyage projeté par M. Puyberton. Là encore, il se demandait ce que signifiait cette énigme. Si les assiduités de Julien, et peut-être aussi les siennes, portaient ombrage à M. Puyberton, que ne les congédiait-il tous deux poliment au lieu de quitter lui-même la place ? Il existe mille façons de faire entendre doucement à quelqu'un qu'il vous gêne. M. Puyberton n'osait-il pas ? Bien que son antipathie pour Julien apparût clairement, Maurice constatait avec surprise qu'au cours d'une conversation où s'échangeaient des idées contraires, M. Puyberton partageait toujours les avis de Julien. On eût dit qu'il le craignait. Il ne le contredisait jamais, et pourtant il paraissait souffrir toutes les fois que Julien qui, cependant, ne cherchait point à s'imposer, prenait la parole sur n'importe quel sujet, fût-ce le plus futile.

Maurice dit à Julien :

— Il faut que tu te décides, car je prévois des incidents et des événements. Consulte-toi bien. Où veux-tu en venir ? Tu vis dans les nuages, cela ne peut pas durer, il faut que tu fin.

Un soir, Suzanne et Julien se trouvaient

tous deux assis dans une rotonde du jardin. Les feuillages capricieux et odorants du chèvre-feuille en formaient les parois et la voûte ; il régnait dans l'atmosphère cette ineffable langueur qu'on respire au crépuscule des journées chaudes. Par l'entrée du bosquet, comme au milieu d'un cadre vert et fleuri, ils voyaient le ciel brun où parfois se dessinaient soudainement des raies lumineuses.

C'étaient les étoiles filantes ; on eût dit des pièces d'or très brillantes tombant une à une d'une bourse mystérieuse, et allégeant ainsi le ciel de ses richesses. Telle est la comparaison que fit Julien, et que Suzanne souligna d'un sourire. Mais, en parlant ainsi, en prononçant ces mots d'or et de richesses, il y avait de l'a-mertume dans sa voix.

— Tout cela est perdu, semblait-il dire ; la nature prodigue son or bien mal à propos. Que de trésors dépensés en pure perte, qui me seraient utiles à moi. Oui... et, parce que je suis pauvre, je n'ose parler et dire à M. Puyberton : J'aime votre fille, voulez-vous me la donner ?

De si loin qu'il fit venir cette pensée, il était naturel qu'il l'eût en ce moment. Ceux qui aimement rapportent tout à leur amour.



cription rappelle la date de la nomination du savant maître comme membre honoraire de cette compagnie.

» Nous croyons savoir que, prochainement, un autre souvenir de sa mission en Maine-et-Loire sera offert à M. Viala, mais pour le moment nous ne sommes pas autorisés à en dire davantage. »

#### HOMMAGE A M. BOUCHARD

La Société des Agriculteurs de France a décerné un prix à une brochure intitulée : *Origine de la Culture et de l'Industrie du Chanvre en Anjou*, dont l'auteur est M. A. Bouchard, d'Angers.

ANGERS. — On annonce que, par exécution d'un mandat d'amener, M. Naudet, ancien caissier de la banque Godard et C<sup>ie</sup>, à Angers, a été arrêté à Paris dans la journée de samedi. La veille, il avait adressé à un habitant de Baugé un télégramme, qui fut transmis d'abord au bureau d'Angers. Le Parquet, prévenu de la chose, s'empressa de faire mettre en état d'arrestation l'expéditeur du télégramme, qui avait eu l'imprudence d'indiquer au bureau de Paris sa véritable adresse. On lui reprocherait d'avoir commis plusieurs faux, notamment dans la commune des Ponts-de-Cé.

Il a été d'abord amené à l'Asile de Sainte-Gemmes, puis en a été extrait hier matin et transféré à la prison d'Angers.

Ajoutons que les faux qui sont reprochés à M. Naudet n'intéressent en rien la maison de banque Godard, dont il n'était plus caissier depuis plus d'une année.

Les ouvriers vanniers. — Le président de la Chambre syndicale des ouvriers vanniers d'Angers écrit au *Patriote* que les ouvriers sont décidés à se mettre de nouveau en grève. Les patrons, dit-il, ont diminué les prix de 10 0/0, en plus de la diminution déjà faite en 1885.

TOURS. — Par un Bref en date du 18 novembre 1890, le Souverain Pontife a daigné nommer M. Ernest Mazereau, directeur du *Messenger d'Indre-et-Loire*, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

NIORT. — Une générosité bien placée et qui mérite de trouver des imitateurs.

M<sup>me</sup> Langlois, veuve d'un capitaine de cavalerie en retraite, décédée récemment à Niort, a légué un titre de 439 fr. de rente 3 0/0 sur l'Etat, avec jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1890, pour que les arrérages en soient attribués, chaque année, aux trois plus pauvres dignes d'intérêt âgés et infirmes et de préférence à d'anciens militaires de terre ou de mer dont la situation serait malheureuse, tous domiciliés dans la commune de Niort depuis au moins dix ans.

#### ENTÉRINEMENT DE LETTRES DE GRACE

On n'a pas oublié le crime de Breloux et la condamnation à mort prononcée par la Cour d'assises des Deux-Sèvres contre le nommé Lamy Léon et la femme Périnau, veuve Drouot, pour assassinat et complicité.

Le Président de la République ayant commué la peine de mort en celle des travaux forcés à perpétuité, les deux condamnés ont été conduits à Poitiers et écroués à la maison d'arrêt.

L'entérinement des lettres de grâces a dû avoir lieu hier mercredi, en audience solennelle de la Cour de Poitiers.

#### GARE AUX ESCROCS !

Nous avons déjà parlé de ce genre d'escroquerie commis par des Espagnols qui inondent nos départements de lettres dans lesquelles ils promettent, moyennant l'envoi de quelque somme d'argent, de faire découvrir à leurs correspondants de précieux trésors enfouis dans un terrain qu'eux seuls peuvent connaître et désigner.

En ce moment, les escrocs dont nous parlons opèrent dans le Chinonais.

Il paraît même que M. Vaissier, conseiller général d'Azay-le-Rideau, a été victime, tout dernièrement, d'une tentative de ce genre.

Méfions-nous !

#### PATRIOTISME

On écrit de Wassy (Haute-Marne), à la *Patrie*, que deux jeunes instituteurs appartenant aux nouvelles couches sociales et appelés sous les drapeaux pour faire un an de service, viennent de passer la frontière, aimant mieux fuir leur patrie que de donner à leurs élèves un exemple de patriotisme pratique.

Si ces deux « fin de siècle » étaient des séminaristes ou des congréganistes, que ne dirait-on pas ?

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 décembre 1890.

Le marché est ferme et la hausse reprend son essor. Notre 3 0/0 termine à 95.62 ; le 4 1/2 0/0 fait 104.50.

Le Crédit Foncier centralise d'importants achats sur ses divers groupes de valeurs. Les obligations foncières et communales sont particulièrement recherchées à leurs plus hauts cours. L'action débute à 1,292.50 et finit à 1,297.

On traite la Banque de Paris en grande fermeté à 847.

Le Crédit Lyonnais conserve son avance à 844.

La Banque d'Escompte est en nouveau progrès à 570 ; le Crédit Mobilier à 430.

Jeudi, 4 courant, aura lieu l'émission de l'emprunt de la Ville de Montpellier. Les obligations de 400 fr. sont émises à 397.50 et rapportent 15 fr. par an. C'est dans toute la force du terme un placement de tout repos.

L'obligation des chemins de fer de Porto-Rico met en paiement le 1<sup>er</sup> janvier prochain son coupon semestriel de 7.50. Ce titre qui

jout de la garantie du gouvernement espagnol et qui est remboursable à 500 fr. ne coûte encore que 270.

Le Laurium Grec est en progrès à 149. Le matériel des nouvelles laveries est depuis dix jours en bonne voie d'installation.

L'action des mines d'or de Saint-Antoine est l'objet de nombreuses transactions à 41.50. Cette petite valeur est très appréciée de l'épargne qui se rend parfaitement compte qu'un titre rapportant 7.50 de dividende annuel ne peut manquer d'enregistrer bientôt des cours plus élevés.

Les Chemins Economiques sont à 412.

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 4 décembre, première représentation du grand succès actuel de l'Opéra-Comique, et débuts de M. Queulain, première basse.

*Le Basoche*, opéra-comique en 3 actes, paroles de A. Carré, musique de A. Messager.

#### Théâtre de Saumur

TOURNÉE H. DE LANGLAY

SAMEDI 6 Décembre 1890

Une seule représentation extraordinaire

Donnée par

MM. CORBIN, PIERRE BORRELL, M<sup>les</sup> DE SÉVERY et GINESTY, du Gymnase, et plusieurs autres artistes connus du Gymnase, de la Gaîté, du Vaudeville, du Châtelet et de l'Anbigu.

Le plus grand succès du théâtre du Gymnase

#### PARIS FIN DE SIÈCLE

Pièce nouvelle en 4 actes, de MM. Ernest Blum et Raoul Toché.

On commencera par

#### LE COLLECTIONNEUR

Comédie en 1 acte, de MM. Ernest Blum et Raoul Toché.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h.

DIRECTION : SUREAU-BELLET

LUNDI 8 Décembre 1890

#### Mam'zelle Nitouche

Opérette en 3 actes et 4 tableaux, de MM. Meilhac et Millaud, musique de HERVÉ.

#### LES ESPÉRANCES

Comédie en 1 acte, de M. Paul Billaud.

#### Les Médecins et les Pilules Suisses !

Beaulieu (Corrèze), le 6 juin 1890. — Sur deux ou trois personnes chez lesquelles j'ai essayé les Pilules Suisses, j'ai eu de bons résultats ; à la dose de 2 ou trois par jour, les selles sont devenues très régulières et la constipation, qui était leur état habituel, a fait place à une régularité parfaite dans les garde-robes. Je vous autorise à faire l'usage qu'il vous plaira de mon attestation. D<sup>r</sup> CHAUMONT, médecin.

PRIME DU JOURNAL. — Dès à présent et à l'occasion des FÊTES DE NOËL et du JOUR DE L'AN, nous offrons à nos lecteurs une prime exceptionnelle consistant en une caisse de 12 bouteilles VIEUX MUSCAT MALVOISIE (récolte 1870, du château d'AVALL-RICH, Roussillon) rendue franco à domicile, contre mandat-poste de 48 FRANCS à notre ordre ; la valeur de notre prime consiste surtout dans les qualités exquisées de ce vin, et dans son extrême rareté.

émotion sous une ironie aimable.

— Ah ! ma foi ! mademoiselle, vous voilà prise à votre propre citation. Eh bien, oui, Julien est amoureux d'une étoile, et cette étoile c'est vous... Il n'est pas possible de voir votre fine tête blonde, vos yeux longuement fendus, votre air bon et doux qui fait rêver, et ces fossettes, que fait éclore votre sourire... voilà justement pourquoi Julien vous aime... Je vais tout vous révéler, puisque vous m'avez mis sur la voie : Julien n'est pas riche, mademoiselle Suzanne, il vous aime, il n'ose pas. Voilà ce que tous les jours sa bouche veut et ne peut vous dire. Maintenant vous le savez.

Maurice était un peu effrayé lui-même de l'ardeur qu'il avait mise dans cette déclaration. Mais il se rassurait en se persuadant bien que le trouble de la jeune fille avait pour cause son ami et non pas ses propres paroles ; il la voyait baissant la tête, adorable dans sa confusion, il ajouta rapidement :

— Je vais retrouver Julien, il saura par moi toute notre conversation. Peut-il compter sur de l'espoir ? lui faut-il formuler sa demande auprès de votre père ? quel mot vais-je lui rapporter : Non, oui, ou peut-être ?

— Oui, répondit Suzanne, à voix si basse, que Maurice devina plutôt qu'il n'entendit.

(A suivre.)

#### MARCHÉS

CHATEAU-GONTIER, 27 novembre

Blé, de 3 70 à 3 75 le d. d. — Orge, de 1 90 à 2 fr. — Avoine, de 1 65 à 1 70. — Sarasin, de 4 70 à 4 80. — Bœufs pour la boucherie, de » 80 à » 90. — Veaux pour la boucherie, de » 80 à 1 fr. — Veaux d'élevage, de 100 à 160 fr. la pièce. — Moutons, de » 80 à 1 fr. le kil. — Porcs gras, de 4 20 à 4 30. — Porcs maigres, de 40 à 100 fr. la pièce. — Porcs de lait, de 40 à 20 fr. la pièce. — Paille, de 30 à 35 fr. les 1,000 kil. — Foin, de 50 à 55 fr.

#### ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES

Faure, Sellon, Volckmar, brev. s. g. d. g.

Ces appareils sont le complément indispensable de toute installation d'éclairage électrique. Ils régularisent la lumière et augmentent la durée des lampes. Ils constituent une réserve permanente d'électricité, permettant la continuation de l'éclairage une fois le moteur arrêté. Ils sont toujours prêts pour quelque usage que ce soit, traction, transport de force motrice, électrolyse (décompositions chimiques), etc.

L. Callaud, représentant, 6, rue Lafayette, Nantes.

Installations complètes d'éclairage électrique.



#### HERNIÉS

COMPLÈTEMENT GUÉRIS

La plus grande reconnaissance est due à celui qui a pour but de soulager l'humanité souffrante. Aussi recommandons-nous vivement notre célèbre spécialiste, M. GLASER, à tous ceux de nos lecteurs atteints de ce mal, pour aller le consulter. La méthode pour se guérir est donnée *gratis* aux indigents. Les guérisons merveilleuses que M. GLASER a obtenues lui ont valu deux médailles.

Il sera visible à Saumur, le 6 décembre, hôtel de Londres ; à Angers, le 7, hôtel du Cheval-Blanc.

Envoyer 50 centimes pour avoir la brochure à J. GLASER, au Raincy, Paris.

#### OUTILLAGE POUR AMATEURS

et INDUSTRIELS

Fournitures pour le Découpage

FABRIQUE DE TOURS et SCIÈS-MÉCANIQUES

OUTILS DE TOUTES SORTES - BOITES D'OUTILS

TIERSOT, 204, rue des Gravilliers, 16, Paris

HORS CONCOURS 1889

Le Tarif-Album (260 pages, 600 grav.) franco contre 0<sup>fr</sup>65.

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Eviter les contrefaçons

#### CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

#### ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup<sup>rs</sup>, la boîte, p<sup>r</sup> 6 personnes. 0.85  
— — — — — 3 personnes. 0.50  
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes. 0.85  
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes. 0.50  
Asperges de 1<sup>re</sup> qualité à la boîte. 1.30  
— — — — — très grosses 1 A gouteuil. 2.50  
Jardinière, Macedo n Fonds d'artichauts, Tomates.

Choucroute de Strasbourg.  
Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article *Foies gras et Pâtés de gibiers* dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.

Baisse de prix : Sucre, 4 fr. 05 le kilog.

PAUL GODET, propriétaire-gerant.

Suzanne comprit.

— Vous avez ce soir, dit-elle, un ton singulier, vous êtes triste.

Il y eut un silence.

Suzanne ne pouvait parler davantage ; elle comprenait bien tout, mais ce n'était pas à elle à provoquer les confidences de Julien. Et peut-être, de son côté, Julien n'oserait-il jamais, dût-il mourir de son silence. La timidité est quelquefois une maladie mortelle.

— Il faut, reprit-elle avec un sourire délicatement contraint, que vous soyez en effet dans une situation d'esprit bien particulière pour comparer les astres à des pièces d'or que, du haut du firmament, un banquier céleste.... comment disiez-vous déjà ? Je veux savoir, ajouta-t-elle très vite, sans attendre de réponse, ce que pense de votre comparaison M. Maurice, le littéraire de la société.

Elle appela le jeune docteur, en ce moment fort occupé à distraire M. Puyberton avec une dissertation sur une plantation d'azalées qui faisait l'orgueil d'Antoine.

Maurice accourut aussitôt :

— Mademoiselle Suzanne, dit-il, il ne faut jamais demander à quelqu'un son avis sur une phrase prononcée par une personne présente.

Je suis impartial, mais poli ; si Julien veut bien aller aider M. Puyberton à admirer ses azalées, vous aurez mon avis très franc sur ce qu'il a dit et même sur ce qu'il a pensé. Julien, M. Puyberton attend que tu ailles faire la cour à ses fleurs.

— Tu es importun, dit Julien fort troublé en se levant.

— Soyons francs, mademoiselle, reprit alors Maurice, resté seul avec Mlle Suzanne ; Julien se moque absolument des étoiles. Qu'elles soient d'or ou d'argent, la question pour lui est mince ; elles seraient en ruolz ou en aluminium, qu'il ferait tout de même ses deux repas par jour ; moi aussi, du reste, je ne vous le cache pas ; s'il en parlait, c'était uniquement pour se mettre en train et parvenir à vous dire une chose qui s'est encore arrêtée sur ses lèvres ; le peureux n'a pas osé.

— Une chose... quoi donc ?

— Oui, la transition eut été adroite. Il vous faisait admirer ce luxe et cette prodigalité des richesses qui s'étaient au firmament, puis il se mettait, lui infime et déshérité, en présence de toutes ces splendeurs, puis...

— Un ver de terre amoureux d'une étoile, interrompit Mlle Puyberton pour cacher son



Froment-commerces, l'hectolitre	18 75	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 45	Veau	2 —
Métail	14 80	Mouton	2 40
Seigle	11 15	Porc	1 60
Orge	11 75	Poulets la couple	3 50
Avoine	8 50	Dindonneaux	12 —
Sarrasin	—	Canards	4 50
Haricots blancs	28 —	Oies	11 —
Haricots rouges	24 —	Beurre le kilog.	2 40
Fèves	—	(Œufs la douzaine)	1 35
Noix	17 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	45 —
Châtaignes	10 —	Luzeine	40 —
Sol les 100 kil.	15 —	Paille	30 —
Son	12 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique	40 —	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	54 —	id. 2 <sup>e</sup>	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 33 66	—	Charbon de terre	4 50

**Cours des Vins**

**Rouges.**

Souzay et environs	la barrique	140 à 150
Champigny	—	150 à —
Varrains	—	140 à —
Bourguoill	—	140 à —
Restigné	—	110 à 120
Chinon	—	105 à 115

**Blancs.**

Coteaux de Saumur	la barrique	130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	—	110 à 115
Saint-Léger et environs	—	100 à 115
Varrains et environs	—	120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	100 à 110
La Vienne	—	100 à 110

Cidre de Bretagne . . . . . la barrique 40 à 45  
Cidre de Normandie . . . . . — 45 à 50

Eau-de-vie, droits non compris . . . . . l'hectolitre 66  
Vinaigre de vin . . . . . — 24

**Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire**

	FROMENT	AVOINE
Angers, de 19 25 à »	de 9 50 à »	de 8 50 à »
Saumur, de 18 50 à 18 75	de 8 50 à »	de 8 50 à »
Cholet, de 18 50 à »	de 8 50 à »	de 8 50 à »
Baugé, de 18 50 à 19 »	de 8 75 à »	de 8 75 à »
Segré, de 18 75 à »	de 9 25 à »	de 9 25 à »
Beaupréau, de 18 50 à 18 75	de 8 50 à »	de 8 50 à »
Montfaucon, de 18 50 à 18 70	de 8 50 à »	de 8 50 à »
Montrevault, de 18 50 à »	de 9 » à »	de 10 » à »
Chemillé, de 20 » à 20 50	de 10 » à »	de 10 » à »
Champloceaux, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à »	de 8 50 à »
St-Florent-le-Vieil, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à »	de 8 50 à »
Vihiers, de 18 75 à 19 25	de 9 » à »	de 9 » à »
Brissac, de 19 » à »	de 8 50 à »	de 8 50 à »
Chalonnnes, de 18 75 à »	de 8 50 à »	de 8 50 à »
Doué, de 18 50 à »	de 8 50 à »	de 8 50 à »

Nantes, blés américains, de 24 50 à » les 100 kilos.  
Bons blés français, de 23 50 à 24 50 les 100 kilos.

**MAGASIN PITTORESQUE**  
Rue de l'Abbé-Grégoire, 15, à Paris.

M. EUGÈNE BEST, administrateur délégué.  
Paris, un an . . . 10 fr. — Départements, 12 fr.  
Union postale . . . . . 13 fr.

Sommaire du 30 novembre 1890 :

TEXTE. — Les insectes feuilles, M. Charles Brongniart. — Monument du centenaire de la Révolution, à Villebois. — Tannage des peaux par l'électricité. — Serpents domestiques. — Rencontre sur le Pincio. — A propos de l'art culinaire et d'un examen de jeunes filles, M. Félix Hément. — L'Allemagne à Paris. — Frises de la cathédrale d'Angoulême. — Un problème. — Allo! Allo! nouvelle, M. Jean Sigaux. — Pêcheur portugais.

Lectures de famille, gr. in-8° illustré, édition soignée, recommandé comme livre de prix.

**A VENDRE**

1<sup>o</sup> FOIN, première qualité;  
2<sup>o</sup> 300 JAVELLES de sarment de vigne;  
3<sup>o</sup> 183 ÉTAUSSES avec leurs branches, essence frêne, saule et orme;  
4<sup>o</sup> 40 beaux BALIVEAUX, en frêne, pouvant faire du bois de travail, charonnage, etc.

Ces arbres sont à prendre autour de la prairie de Presles, joignant le pont de Saint-Florent. Exploitation facile.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (865)

**A LOUER**

POUR NOCES, BANQUETS, FÊTES

**Très bel Appartement**  
Fraîchement décoré

Comprenant : grand escalier, vestibule, salle à manger pouvant contenir 60 couverts, salon de réception, salon de jeux.

Premier étage du Café de la Paix, ancien cercle Saint-Hubert.

Prix modérés, y compris l'éclairage, le chauffage, la décoration.

S'adresser à M. GRELLET, Café de la Paix. (900)

**A Louer présentement**

**MAISON**  
Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

**A louer à Reims**

Établissement complet pour commerce de vin de Champagne. Caves, cellier et habitation pour 3,000 fr. l'an.

S'adresser à M. BRISSET-FOSSIER, à Reims.

**AVIS**

Pendant le passage des glaçons, l'Établissement des BAINS CHAUDS de la Loire sera fermé.

Le jour de la réouverture sera annoncé. (891)

**A Louer présentement**

**APPARTEMENTS**  
FRAÎCHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (434)

**Demandez à l'ÉPICERIE CENTRALE**

**Guignolet Combier**

2<sup>fr.</sup> 35 le litre 2<sup>fr.</sup> 25 par 6 litres

DROITS ACQUITTÉS

**La Pâte Dentifrice de Botot**  
SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS ET AU DÉPÔT DE LA

**VÉRITABLE EAU DE BOTOT**  
Sesul Dentifrice approuvé par l'ACADÉMIE de MÉDECINE de PARIS  
17, Rue de la Paix, PARIS.

**POUDRE DE BOTOT**  
EXIGER LA SIGNATURE :

**ÉPICERIE PARISIENNE**

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

**IMBERT & FILS**

DÉPOSITAIRES

Des Chocolats, Cacaos & Thés des R. P. Trappistes de N.-D. d'Aiguebelle

par Grignan (Drôme)

Chocolat qualité fine, 1/2 k., 2 fr.; qualité surfine, 2 fr. 50.

— extra — 3 fr. 20; sans sucre, 2 fr. 85.

Cacao, la boîte de 250 grammes, 1 fr. 45, 2 fr. 10 et 2 fr. 50.

Chocolat de l'Abbaye, 1/2 k., 1 fr. 50 et 1 fr. 70.

Thé, choix Aiguebelle, la boîte de 125 grammes, 2 fr. 20 et 2 fr. 65.

A partir de 5 k., remise de 5 0/0 sur tous les Chocolats et Cacaos; pour quantités plus importantes, nous demander les conditions.

La qualité supérieure des Chocolats d'Aiguebelle, due aux bons soins des R. P. Trappistes, explique la faveur des consommateurs pour ces articles de prix très modérés. Le choix des Thés est également supérieur aux meilleures marques connues.

**IMPRIMERIE P. GODET**

SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

**Impressions commerciales et administratives**

**CARTES DE VISITE**

Imprimées . . . . .	4 50	Gravure sur pierre . . . . .	2 75
— . . . . .	2 »	— . . . . .	3 »
— . . . . .	2 50	— . . . . .	3 50
Plus de 80 modèles différents.		Gravure cuivre ou taille-	
Par quantités, 1 fr. 25 et 1 fr.		douce . . . . .	4 »

Cartes visite deuil, bordures toutes grandeurs

Enveloppes fermoir pour cartes de visite : 0,90.

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,  
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>**

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,  
fournisseur de l'École de cavalerie.

**Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.**

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1<sup>re</sup> qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

**Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre**

Ancienne Maison GUÉBINEAU

**LIGNAIS, Succ<sup>r</sup>**

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

**PENSION DEPUIS 60 FR.**

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande. — On porte à domicile

**PRIX MODÉRÉS**

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

**SAUMUR**

**Prix Modérés**

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 DÉCEMBRE**

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)
3 0/0 . . . . .	95 50	1865 . . . . .	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	520 —
3 0/0 amortissable . . . . .	96 —	1895 . . . . .	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	392 50
4 1/2 1883 . . . . .	104 30	1030 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	93 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		1458 75	— fonc. 1880 3 0/0 r. à 500	22 50
Oblig. 1855-60 3 0/0 . . . . .	544 —	625 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	96 —
— 1865 4 0/0 . . . . .	538 —	33 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	602 50
— 1869 3 0/0 . . . . .	420 50	2410 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	—
— 1871 3 0/0 . . . . .	412 —	VALEURS ÉTRANGÈRES	CHIEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	FONDS ÉTRANGERS
— 1875 4 0/0 . . . . .	530 —	Autrichien 4 0/0 or . . . . .	Est 3 0/0 anc. r. à 500 . . . . .	Emprunt russe 1862 5 0/0 . . . . .
— 1876 4 0/0 . . . . .	529 —	De l'Égypte 6 0/0 . . . . .	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500.	— 1889 4 0/0 . . . . .
— 1886 3 0/0 . . . . .	409 —	Extérieur 4 0/0 . . . . .	Midi 3 0/0 ancien r. à 500 . . . . .	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série . . . . .
Bons de liquidation . . . . .	525 —	Hongrie 4 0/0 or . . . . .	Nord 3 0/0 r. à 500 . . . . .	— 2 <sup>e</sup> — . . . . .
		Italie 5 0/0 . . . . .	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500 . . . . .	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)
		Portugal 4 1/2 1888 . . . . .	Quest 3 0/0 anc. r. à 500 . . . . .	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500
				505 —